



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 24837

## Texte de la question

M. Jean-Claude Fruteau attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les difficultés en matière d'accueil des malades et de leur famille résidant en outre-mer lors de déplacement en métropole pour subir des interventions médicales et/ou des traitements de longue durée. Chaque année, des dizaines de familles réunionnaises sont contraintes de se déplacer en métropole pour subir des interventions chirurgicales lourdes et/ou des traitements de longue durée. Pour celles-ci, se pose alors le problème du logement. En effet, lorsqu'il s'agit d'un enfant, nombre de familles font le choix de venir en métropole afin de ne pas rompre le lien familial, lien indispensable pour le moral et la cohésion autour de la maladie. Or elles éprouvent de nombreuses difficultés à trouver un logement. En effet, aucunes des solutions alternatives proposées, telles que, par exemple, les maisons des parents, ne sont adaptées pour l'accueil d'une famille entière. Elles se retrouvent donc dans des situations de forte précarité, qui sont d'autant plus accentuées par l'absence d'un revenu fixe nécessaire pour remplir toutes les conditions exigées tant par les bailleurs privés que par les bailleurs sociaux pour l'attribution d'un logement. L'accès au logement social est également très difficile à cause principalement des listes d'attente très longues, notamment pour Paris et l'ensemble de la région Île-de-France. Aussi, il souhaite savoir si le Gouvernement entend se saisir de la question pour permettre un meilleur accueil des familles ultramarines, déjà affectées par l'annonce de la maladie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Fruteau](#)

**Circonscription :** Réunion (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24837

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 juin 2008, page 4847

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)